

4 novembre 2008

08.404

Question Christiane Bertschi

Vous avez dit "Hauteur de corniche"?

Est-ce que le Conseil d'Etat a l'intention de signer l' Accord intercantonal sur l'harmonisation de la terminologie dans le domaine de la construction AIHC?

Cet accord a comme objectif, comme son titre le mentionne, d'harmoniser la terminologie et les définitions techniques dans le domaine de la construction. Actuellement, en Suisse, il existe sept méthodes pour mesurer la hauteur des bâtiments: en changeant de canton, on change de définition des hauteurs à prendre en compte. Les dossiers déposés dans le canton souffrent également, parfois, des interprétations variables des valeurs utilisées par la loi neuchâteloise.

Une réponse écrite est souhaitée.

Cosignataires: P. Bonhôte, O. Duvoisin et N. Fellrath.